

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

### Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,  
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe  
PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel  
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

### **Objet : Vente de matériel de Noël**

La commune souhaite vendre des décorations de Noël qu'elle n'utilise plus.

La commune de Saint-Romans Les Melle a fait part de son intérêt pour l'acquisition de :

- 2 panneaux "Joyeuses fêtes" datant de 25 ans : pour 170 €
- 2 supports de mâts qui font partie d'un lot de 6 : 60 € les 2.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de céder à la commune de Saint-Romans les Melle le matériel indiqué ci-dessus aux prix indiqués.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel BARRET



Conforme à l'original

Le Maire,  
Sylvie BRUNET

Le Maire  
Sylvie BRUNET



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

**Absents excusés**

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,  
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe  
PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel  
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

*Annule et remplace la délibération reçue en Préfecture le 26 mai 2025*

### Objet : Vente d'objets à l'Abbaye

Madame le Maire rappelle que le point accueil de l'Abbaye a été réaménagé avec du nouveau mobilier. Elle propose au conseil municipal de revoir également la liste des objets mis en vente et leur prix comme indiqué ci-dessous.

Tote bag (sac)	4,00 €
Affiche	5,50 €
Mug nom abbaye	5,00 €
Mug Abbaye	6,50 €
Mini Mug	6,00 €
Tasse + soucoupe café	12,00 €
Mini pot - Porte pique	5,00 €
Verre nom abbaye	4,00 €
Plumier	9,50 €
Coffret luxe	9,50 €
Plumier et crayon bille	12,50 €
Crayon bille bois de rose	5,50 €
Stylo bambou et prince	4,00 €

Crayon de bois Prestige	1,90 €
Crayon de couleur 4 couleurs	3,00 €
Crayon bic 4 couleurs	5,00 €
Stylo bambou touch	5,00 €
Crayon embout Pad	2,50 €
Pochette 12 crayons de couleurs	2,50 €
Bloc-notes bambou	5,00 €
Livret coloriage ABBATIA	2,50 €
Livret abbaye royale	5,50 €
Carte postale	1,00 €
Encore plus de devinette - Maryvonne Barillot	4,95 €
Le parlanjhe en vingt lecons - Maryvonne Barillot	4,95 €
Histoire de l'Abbaye de Celles-sur-Belle	54,77 €
Porte-clés lampe	2,90 €
Porte-clés métal (abbaye, motos, blasons)	4,00 €
Porte-clés tournant	4,00 €
Porte-clés ouvre bouteille	4,00 €
Porte-clés bois	4,00 €
Porte-clés apple skin	4,00 €
Couteau camping	12,50 €
Couteau tire-bouchon	10,90 €
Couteau bricoleur	12,00 €
Magnet rectangulaire architecture	4,00 €
Magnet rectangle métal	4,00 €
Magnet (abbaye motos blasons)	4,00 €
Magnet polaroïd	4,00 €
Magnet glass rond	4,50 €
Magnet rectangle métal relief	4,50 €
Dé à coudre collection	3,00 €
Tour de cou	2,00 €
Coffret franklin soft touch - 03 gris	8,00 €
Bougie bien être 80 g	5,00 €
Eventail	8,00 €
Rubik's cube	16,00 €
Crazy Tower	7,00 €

Epée	5,00 €
Parapluie	10,00 €
Badge	2,00 €
Stickers	2,50 €
Photophores ronds petits	10,00 €
Vin bouteille gré Hypocras	23,00 €
Vin Exsulta et Fidelis	14,50 €
Eau plate 50cl	1,00 €
Eau gazeuse 50cl	1,20 €
Coca-cola 33 cl	1,20 €
Orangina 33 cl	1,20 €
Ice Tea 33 cl	1,20 €

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées :

POUR : 25 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.)

Fixe les tarifs de vente d'objets à l'abbaye comme indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel BARRET



Conforme à l'original

Le Maire  
Sylvie BRUNET



Le Maire,  
Sylvie BRUNET



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 3 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

### **Absents excusés**

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,  
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe  
PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel  
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

### **Objet : Travaux abbatiale – Sacristie – Demande de subvention complémentaire**

Par délibérations du 14 décembre 2022 et 5 juillet 2023, le conseil municipal a approuvé les travaux de restauration de la charpente de la sacristie de l'abbatiale d'un montant de 60 059,55 € HT soit 72 071,46 € TTC se décomposant comme suit :

- Couverture 2 Sévrienne (couverture et zinguerie) : 56 606,55 € HT
- Entreprise Chartron (charpente) : 3 453,00 € HT.

Il a par ailleurs sollicité des aides financières de la DRAC et du Département.

La demande de subvention à la DRAC portait uniquement sur les travaux de couverture de 30 360 € HT dont le montant a été modifié à 56 606,55 € HT par délibération du 5 juillet 2023 soit une demande de subvention de 12 144 € (40%).

La demande de subvention au Département portait également uniquement sur les travaux de couverture de 30 360 € HT soit une demande de 7 590 € (25%).

Or, après enlèvement des tuiles, les travaux de charpente se sont avérés plus importants ; l'entreprise Chartron a fait un nouveau devis s'élevant à 25 151,50 € HT soit 30 181,80 € TTC.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

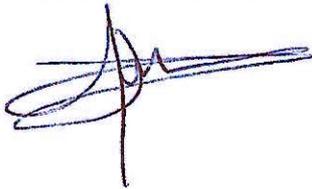
- approuve le nouveau programme de travaux et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant total de 81 758,05 € HT soit 98 109,66 € TTC,
- sollicite une aide complémentaire de la DRAC pour le complément des travaux de la Couverture 2 Sévrienne s'élevant à 26 246,55 € (56 606,55€ - 30 360 €) à hauteur de 40 % soit 10 499 €,

.../...

- prends acte de l'aide accordée par la DRAC pour les travaux de l'entreprise CHARTRON d'un montant de 25 151,50 € HT à hauteur de 20% soit 5 031 €,
- sollicite une aide complémentaire du Département pour le complément des travaux de la Couverture 2 Sévrienne s'élevant à 26 246,55 € (56 606,55€ - 30 360 €) à hauteur de 25% soit 6 562 €,
- sollicite une aide du Département pour les travaux de l'entreprise CHARTRON d'un montant de 25 151,50 € HT à hauteur de 25 % soit 6 288 €.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel BARRET



Conforme à l'original

Le Maire  
Sylvie BRUNET



Le Maire,  
Sylvie BRUNET



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 4 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

### Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,  
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe  
PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel  
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

*Annule et remplace la délibération reçue en Préfecture le 26 mai 2025*

### **Objet : Location de vélos à l'Abbaye**

Certaines communes souhaitent proposer un service de location de vélos. Afin de tester ce service avant d'engager des investissements plus conséquents, une période d'essai pourrait être réalisée du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.

L'Office de Tourisme du Pays Mellois a contacté l'entreprise BicyBAGS (société RESPIRE, Arçais) qui proposera à chaque commune un contrat de location spécifique, d'une durée de 4 mois, sur la base d'une flotte définie pour Celles-sur-Belle à 3 VAE (vélos à assistance électrique) et 3 VTC pour adultes (pas de vélos enfants).

Le coût pour la commune est de 400 € HT pour un VTC (soit 1 200 € HT) et 900 € HT (soit 2 700 € HT) pour un VAE sur la période des 4 mois soit un coût total de 3 900 € HT (4 680 € TTC.)

Les vélos seront déposés à l'Abbaye et la location sera assurée par l'agent d'accueil.

Les prix de location proposés à l'ensemble des communes participantes sont :

- 1 demi-journée : 15 € VTC et 25 € pour VAE
- 1 journée : 20€/ 35€
- tarif 24h : 30€/50€
- 2 jours : 38€/68€
- Par jour supplémentaire sur le tarif 2 jours : 12€/15€
- Week-end complet du vendredi soir 16h au lundi matin 10h (lorsque l'abbaye est fermée le week end) : 40€/70€

- Le tarif de la 1/2 journée s'applique pour le retour en retard par tranche de 12h.

Une caution sera demandée aux clients pour toute location, en chèque, de :

- 350 € pour les VTC,
- 500 € pour les VAE.

La location aux particuliers sera encaissée sur la régie de l'Abbaye après réalisation par Mme le Maire d'un avenant à cette régie.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 24 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 2 voix (Demillac M., Talon M.)

- Décide de valider la mise à disposition de 6 vélos à l'abbaye royale durant une période d'essai du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2025,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention commerciale avec la société BicyBAGS, sans tacite reconduction,
- Autorise le paiement de la prestation de location longue durée auprès de BicyBAGS en 2 fois : 50% du montant à la mise à disposition et 50 % le 31 août 2025,
- Fixe le montant des cautions et les tarifs de location comme indiqués ci-dessus,
- Charge Madame le Maire de réaliser l'avenant à la régie de l'Abbaye pour encaisser les locations.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel BARRET



Le Maire  
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

Le Maire,  
Sylvie BRUNET



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 5 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

### Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,  
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe  
PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel  
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

**Objet : Projet Aménagement Durable des Points de Collecte des Poubelles Collectives – Financement de l'opération par fonds de concours – Mellois en Poitou 2030**

La communauté de communes est compétente pour apporter une aide budgétaire aux projets de communes répondant aux ambitions stratégiques et transversales du projet de territoire Mellois en Poitou 2030 et s'intégrant dans les champs définis par le plan d'action du projet.

Ce soutien à l'initiation d'actions au bénéfice du territoire est réalisé, dans le respect des conditions d'éligibilité au règlement du fonds et de l'acceptation par le comité d'attribution, par fonds de concours.

La commune de Celles-sur-Belle a décidé d'aménager 80 points sur les 385 points de collectes. Le coût d'aménagement (matériaux et main d'œuvre) par point de collecte sera en moyenne de 400 €. Les aménagements seront en bois de châtaignier, produits dans le Mellois, avec un sol stabilisé en béton, enrobé ou en calcaire.

La commune, maître d'ouvrage de l'opération, porte le financement de l'opération à l'appui du plan de financement ci-dessous. Elle affirme que cette opération s'inscrit dans le projet déposé par la commune de Fressines pour l'Aménagement Durable des Points de Collecte des Poubelles Collectives (poubelles noires et jaunes) et qu'elle respectera les conditions qui y sont fixées.

La communauté de communes Mellois en Poitou est sollicitée pour un fonds de concours à hauteur de 50 % du montant total du projet qui s'élève à 32 000 €, dans la limite de l'autofinancement, soit un fonds de concours de 16 000 € (50%).

.../...

Dépenses	Montant	Recettes
400 € par emplacement pour 80 emplacements	32 000 €	Fonds de concours Mellois en Poitou : 16 000 € Autofinancement : 16 000 €

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 18 voix - CONTRE : 3 voix (Champigné P., Broussard P., Bretonnier P.)

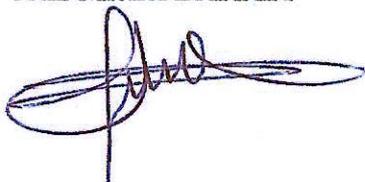
ABSTENTION : 5 voix (Rivault L., Denis P., Guerry S., Demillac M., Talon M.)

- DECIDE de SOLLICITER un fonds de concours auprès de la communauté de communes Mellois en Poitou, dans le cadre du fonds Mellois en Poitou 2030, pour l'aménagement de 80 points de collectes ;
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;
- APPROUVE que le projet soit porté par la commune de Fressines et que les conditions qui y figurent doivent être respectées ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer les documents afférents.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel BARRET



Conforme à l'original

Le Maire  
Sylvie BRUNET



Le Maire,  
Sylvie BRUNET



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 6/21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

### Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,  
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe  
PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel  
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

**Objet** : Créances éteintes

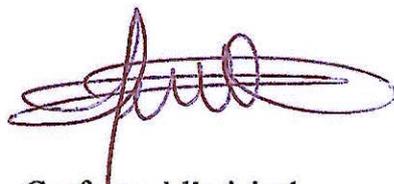
Sur proposition de Madame la Trésorière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :  
POUR : 25 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Robert B.)

- autorise Madame le Maire à passer en créances éteintes suite à des dossiers de surendettement ou de liquidation judiciaire, entre 2016 et 2017, un montant total de 726,91 €, à l'article 6542.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel BARRET



Conforme à l'original

Le Maire  
Sylvie BRUNET


Le Maire,  
Sylvie BRUNET


## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 7/21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

### Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,  
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe  
PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel  
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

### **Objet : Zone de l'Aumônerie – Avenants aux marchés de travaux**

Par délibérations en date du 10 juillet 2024 et du 6 novembre 2024, le conseil municipal a attribué les trois lots du marché d'aménagement de la zone de l'Aumônerie et a validé un avenant pour le lot 1.

Lots	Entreprises	Montant HT	Avenant HT	Montant total HT	Montant total TTC
1 - VRD	<b>Eiffage Route Sud-Ouest</b>	102 345,40 €	+ 8 585,00 €	110 930,40 €	133 116,48 €
2 – Aménag. paysagers, génie végétal et mobiliers	<b>EIVE</b>	55 873,30 €		55 873,30 €	67 047,96 €
3 - Passerelles	<b>ID VERDE</b>	60 440,00 €		60 440,00 €	72 528,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>218 658,70 €</b>	<b>+ 8 585,00 €</b>	<b>227 243,70 €</b>	<b>272 692,44 €</b>

Au cours des travaux, il s'avère nécessaire de passer un avenant aux lots 2 et 3 :

.../...

Lot	Base HT	Avenant HT	Total marché HT	Total marché TTC
2 – Aménagements paysagers, génie végétal - EIVE	55 873,30 €	- 8 891,03 €	46 982,27 €	56 378,72 €
3 – Passerelles : ID VERDE	60 440,00 €	+ 5 168,59 €	65 608,59 €	78 730,30 €

Le nouveau montant total du marché de la zone de l'Aumônerie s'élève à 223 521,26 € HT soit 268 225,51 € TTC.

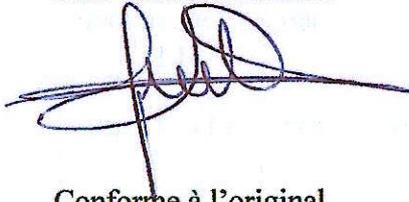
Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 24 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 2 voix (Bedon C., Robert B.)

- approuve les avenants n° 1 au lot 2 « Aménagements paysagers, génie végétal et mobiliers » avec l'entreprise EIVE et au lot 3 « passerelles » avec l'entreprise ID VERDE, indiqués ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ces avenants.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel BARRET



Conforme à l'original

Le Maire  
Sylvie BRUNET



Le Maire,  
Sylvie BRUNET



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 8 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

**Absents excusés**

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,

BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe

PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

**Objet : Construction des ateliers municipaux – Avenant maîtrise d'œuvre**

Par délibération du 4 septembre 2024, le conseil municipal a décidé de retenir l'équipe représentée par l'agence aBi, mandataire aux conditions suivantes :

- Enveloppe financière des travaux : 1 750 000 € HT
- Taux d'honoraires : 9,25%
- Forfait provisoire de rémunération : 161 875,00 € HT.

Après mise au point du projet avec le groupe de travail composé d'élus et d'agents, le conseil municipal, lors de sa séance du 2 avril 2025, a validé la phase avant-projet définitif (APD) des travaux de construction de nouveaux ateliers municipaux à un montant de 2 446 000 € HT.

En application du Cahier des Clauses administratives particulières, le forfait définitif de rémunération fait l'objet d'un avenant en fonction des hypothèses prévues à l'article 12.2.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 20 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 6 voix (Guerry S., Demillac M., Talon M., Bedon C., Bretonnier P., Cousin S.)

- fixe le forfait définitif de rémunération aux conditions ci-dessous :

Montant des travaux phase APD : 2 446 000 € HT

Taux de rémunération applicable : 7,40%

Montant des honoraires du groupement : 181 004 € HT soit 217 204,80 € TTC ;

- autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à cet avenant ;
- prévoit le financement de ces honoraires sur les budgets 2025 et 2026.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel BARRET



Conforme à l'original

Le Maire  
Sylvie BRUNET



Le Maire,  
Sylvie BRUNET



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 9 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

### Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,  
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe  
PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel  
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

**Objet : Convention de services et de remboursement de frais – CCAS Ehpad Les Chanterelle /commune de Celles-sur-Belle**

Les agents du service technique de la commune viennent en renfort de l'agent technique de l'EHPAD pour l'entretien des bâtiments et des espaces verts de l'EHPAD Les Chanterelles.

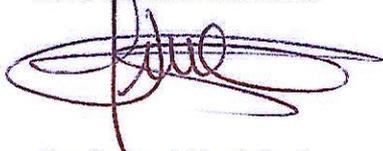
Par délibérations du 5 mai 2021, le conseil municipal avait approuvé la réalisation de conventions de services et de remboursement de frais, fixé le taux horaire à 20 € et autorisé le Maire à signer les conventions.

Afin de procéder à des ajustements, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer avec le CCAS – Ehpad Les Chanterelles, la convention jointe, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 ;
- fixe le taux horaire d'intervention d'un agent à 22 €.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel BARRET



Conforme à l'original



Le Maire  
Sylvie BRUNET



Le Maire,  
Sylvie BRUNET



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

### Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,  
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe  
PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel  
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

**Objet : Convention de services et de remboursement de frais – CCAS résidence des Jardins /commune de Celles-sur-Belle**

Les agents du service technique de la commune assurent l'entretien des logements et des espaces verts d'une partie de la résidence des Jardins

Par délibérations du 5 mai 2021, le conseil municipal avait approuvé la réalisation de conventions de services et de remboursement de frais, fixé le taux horaire à 20 € et autorisé le Maire à signer les conventions.

Afin de procéder à des ajustements, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer avec le CCAS – Résidence des Jardins, la convention jointe, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 ;
- fixe le taux horaire d'intervention d'un agent à 22 €.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel BARRET

Conforme à l'original

Le Maire  
Sylvie BRUNET

Le Maire,  
Sylvie BRUNET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

### Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,  
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe  
PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel  
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

**Objet : Convention de services et de remboursement de frais – CCAS résidence Belle Plaine /commune de Celles-sur-Belle**

Les agents du service technique de la commune viennent en renfort de l'agent technique de l'EHPAD pour l'entretien des bâtiments et des espaces verts de la résidence Belle Plaine.

Par délibérations du 5 mai 2021, le conseil municipal avait approuvé la réalisation de conventions de services et de remboursement de frais, fixé le taux horaire à 20 € et autorisé le Maire à signer les conventions.

Afin de procéder à des ajustements, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer avec le CCAS – Résidence Belle Plaine, la convention jointe, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 ;
- fixe le taux horaire d'intervention d'un agent à 22 €.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel BARRET



Conforme à l'original



Le Maire  
Sylvie BRUNET



Le Maire,  
Sylvie BRUNET



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 12 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

**Absents excusés**

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,

BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe

PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

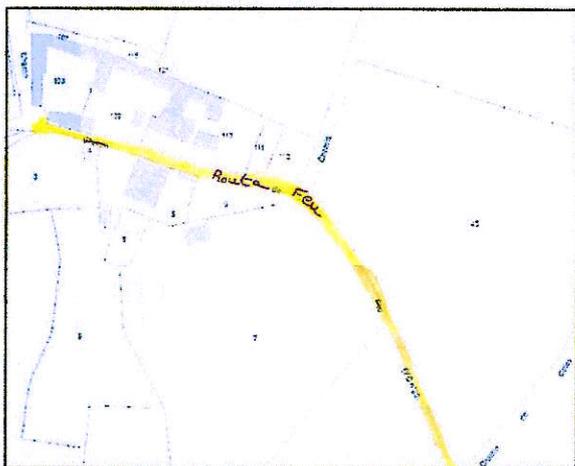
**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

**Objet : Dénomination « route de Feu »**

Dans le cadre de la loi 3DS, les communes doivent mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base d'Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN).

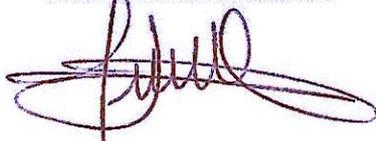
Afin de numérotter les maisons situées au lieu-dit « Feu », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- nomme la rue qui passe dans le village de « Feu » en jaune sur le plan joint : route de Feu,
- Charge Madame le Maire d'en informer les riverains,
- Charge Madame le Maire d'en informer les services impactés par ce changement.



Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel BARRET



Conforme à l'original



Le Maire  
Sylvie BRUNET

Le Maire,  
Sylvie BRUNET



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 13 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

**Absents excusés**

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,

BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe

PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

**Objet : Dénomination « route de Brioux »**

Dans le cadre de la loi 3DS, les communes doivent mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base d'Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN).

Afin de numéroté les propriétés communales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Nomme la rue qui passe devant le cimetière de Saint-Médard, en jaune sur le plan joint : route de Brioux,
- Charge Madame le Maire d'en informer les riverains,
- Charge Madame le Maire d'en informer les services impactés par ce changement.



Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance, Jean-Michel BARRET

Conforme à l'original

Le Maire, Sylvie BRUNET

Le Maire  
Sylvie BRUNET



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 14 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

**Absents excusés**

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,

BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe

PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

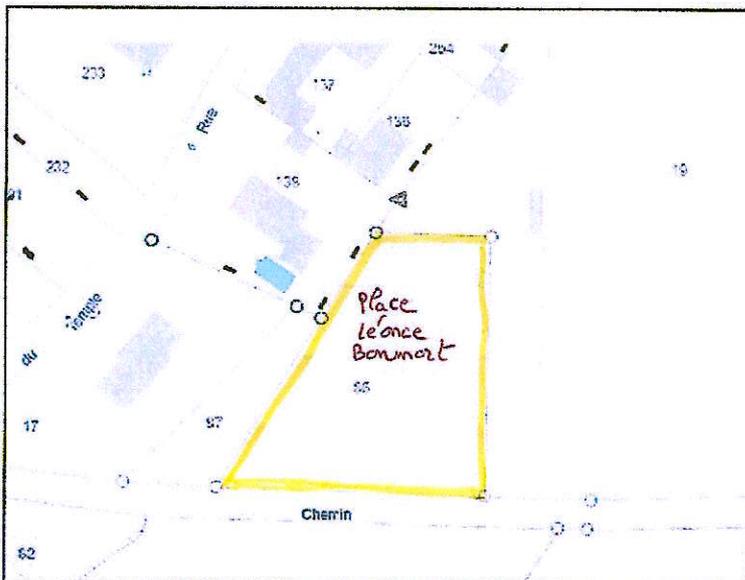
**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

**Objet : Dénomination « place Léonce Bonmort »**

Dans le cadre de la loi 3DS, les communes doivent mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base d'Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN).

Afin de numéroté les propriétés communales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- nomme la place qui dessert le stade de football de Verrines, en jaune sur le plan joint : place Léonce Bonmort,
- Charge Madame le Maire d'en informer les riverains,
- Charge Madame le Maire d'en informer les services impactés par ce changement.



Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance, Jean-Michel BARRET

Conforme à l'original

Le Maire, Sylvie BRUNET



Le Maire  
Sylvie BRUNET



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

**Absents excusés**

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,

BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe

PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

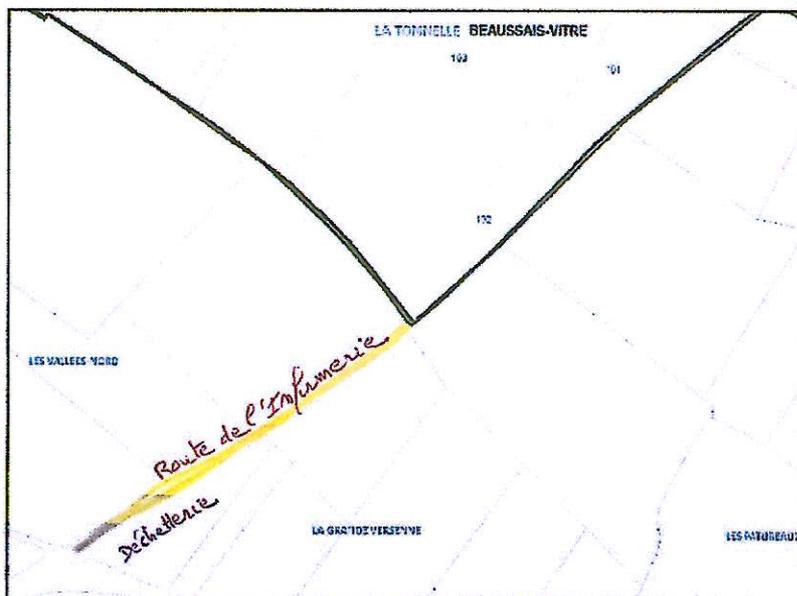
**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

### Objet : Dénomination « route de l'Infirmierie »

Dans le cadre de la loi 3DS, les communes doivent mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base d'Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN).

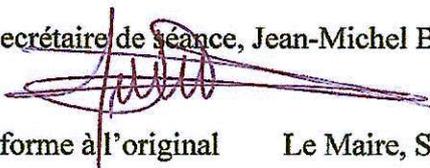
Afin de numérotter les propriétés communales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Nomme la rue qui passe devant la déchetterie de Celles-sur-Belle (VC n° 12), en jaune sur le plan joint : route de l'Infirmierie,
- Charge Madame le Maire d'en informer les riverains,
- Charge Madame le Maire d'en informer les services impactés par ce changement.



Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance, Jean-Michel BARRET



Conforme à l'original

Le Maire, Sylvie BRUNET

Le Maire  
Sylvie BRUNET





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 16 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

**Absents excusés**

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,

BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe

PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

**Objet : Dénomination « chemin du Parc de l'Abbaye »**

Dans le cadre de la loi 3DS, les communes doivent mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base d'Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN).

Afin de numéroté les propriétés communales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Nomme le chemin blanc qui passe le long de la station d'épuration et rejoint l'abbaye royale, en jaune sur le plan joint : chemin du Parc de l'Abbaye,
- Charge Madame le Maire d'en informer les riverains,
- Charge Madame le Maire d'en informer les services impactés par ce changement.



Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance, Jean-Michel BARRET

Conforme à l'original

Le Maire, Sylvie BRUNET

Le Maire  
Sylvie BRUNET





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 18 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

**Absents excusés**

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,

BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe

PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

**Objet : Prolongation « route des Chaillettes »**

Dans le cadre de la loi 3DS, les communes doivent mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base d'Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN).

Afin de numéroté les entreprises de la zone artisanale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de prolonger la route des Chaillettes existante (en jaune), jusqu'à l'intersection comme matérialisé en vert sur le plan joint,
- Charge Madame le Maire d'en informer les riverains,
- Charge Madame le Maire d'en informer les services impactés par ce changement.



Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance, Jean-Michel BARRET

Conforme à l'original

Le Maire, Sylvie BRUNET

Le Maire  
Sylvie BRUNET



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 19 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROn Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

**Absents excusés**

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,

BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe

PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

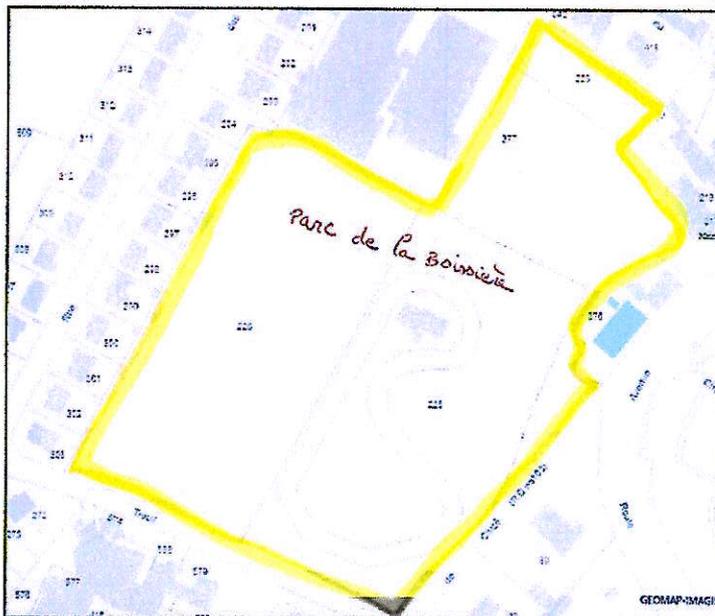
**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

**Objet : Dénomination « Parc de la Boissière »**

Dans le cadre de la loi 3DS, les communes doivent mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base d'Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN).

Afin de numéroté les propriétés communales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Nomme le parc situé entre la mairie et le complexe sportif, « Parc de la Boissière », en jaune sur le plan joint,
- Charge Madame le Maire d'en informer les services impactés par ce changement.



Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance, Jean-Michel BARRET

Conforme à l'original

Le Maire, Sylvie BRUNET

Le Maire  
Sylvie BRUNET



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROUX Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

**Absents excusés**

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,  
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe  
PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel  
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

### Objet : Modification bénéficiaires CNAS

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est un service d'aide à l'action sociale à destination du personnel des collectivités territoriales. Au 1er janvier 2019, la collectivité a mis en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS.

Mme le Maire expose que, depuis plusieurs années, les prestations du CNAS dont peuvent bénéficier les agents retraités sont bien inférieures aux cotisations versées par la commune. Le nombre de bénéficiaires retraités augmente chaque année mais peu d'entre eux utilisent ces aides.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L731-4 et l'article L.2321-2,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

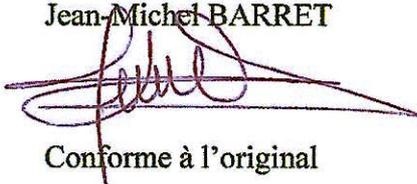
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 25 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.)

- décide que les agents bénéficiaires du CNAS seront, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les suivants :
  - Les agents titulaires et stagiaires dès le 1<sup>er</sup> jour de leur arrivée,
  - Les agents non titulaires ayant cumulé plus de 6 mois de contrats consécutifs par année civile.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel BARRET



Conforme à l'original



Le Maire  
Sylvie BRUNET

Le Maire, Sylvie BRUNET



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

**Absents excusés**

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,

BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe

PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

### Objet : Suppression de postes

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a soumis à l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion des Deux-Sèvres la suppression de certains postes qui ne sont plus nécessaires :

- 1 adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe : avancement de grade au 01/07/2023,
- 1 adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe : retraite au 01/04/2025,
- 1 agent de maîtrise principal : poste ouvert dans le cadre de recrutements mais non pourvu,
- 1 technicien : poste ouvert dans le cadre de recrutements mais non pourvu,
- 1 technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe : poste ouvert dans le cadre de recrutements mais non pourvu.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'ensemble de ces suppressions de postes lors de sa séance du 15 avril 2025.

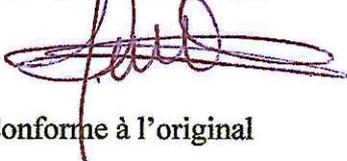
Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 25 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.)

- DECIDE de supprimer les postes listés ci-dessus.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel BARRET



Conforme à l'original



Le Maire  
Sylvie BRUNET



Le Maire, Sylvie BRUNET



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

**Absents excusés**

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,  
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe  
PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel  
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

**Objet : Mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2025**

Lors de ses séances du 11 mars 2025 et du 15 avril 2025, le Comité Social Territorial a émis des avis favorables pour des suppressions de postes suite à des départs en retraite, démission, avancements de grade et créations de poste en vue de recrutements mais non pourvus.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs, ci-dessous, au 1<sup>er</sup> juin 2025 :

EMPLOIS PERMANENTS				
Grades : nouvelle dénomination à compter du 01/01/2017	Catégories	Durée hebdo. en centième	Ouverts	Pourvus
<b>Service Administratif</b>				
Attaché principal	A	35,00 h	1	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35,00 h	3	2
Adjoint administratif	C	35,00 h	3	3
<b>Services Techniques</b>				
Technicien principal 1ère classe	B	35,00 h	1	1
Adjoint administratif	C	28,00 h	1	1
Agent de maîtrise principal	C	35,00 h	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35,00 h	4	4
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5,50 h	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35,00 h	4	4
Adjoint technique principal 2ème classe	C	8,00 h	1	1
Adjoint technique	C	35,00 h	9	8
Adjoint technique	C	16.50 h	1	1

<b>Service Culture, Patrimoine et Tourisme</b>				
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00 h	1	1
Adjoint du patrimoine	C	35,00 h	1	1
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	35,00 h	1	1
Adjoint du patrimoine	C	28,00 h	1	1
<b>TOTAL</b>			<b>34</b>	<b>32</b>

<b>EMPLOIS NON PERMANENTS</b>				
Accroissement temporaire d'activité				
Agent contractuel sur article 3 1° loi 84-53 du 26/01/1984				
Adjoint technique territorial	C	35,00 h	1	1
<b>TOTAL</b>			<b>1</b>	<b>1</b>

<b>TOTAUX</b>			<b>35</b>	<b>33</b>
---------------	--	--	-----------	-----------

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel BARRET



Le Maire  
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

Le Maire, Sylvie BRUNET



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 23 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROON Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

### Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,  
BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe  
PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel  
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

**Objet : Adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage du Centre de gestion des Deux Sèvres**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la fonction publique et notamment son article L452-40 ;
- Vu la délibération du Centre de Gestion des Deux-Sèvres en date du 2 décembre 2013 confiant au Centre de Gestion de la Charente-Maritime l'ensemble du traitement des dossiers d'allocations pour perte d'emploi, ainsi que leur suivi mensuel, des collectivités territoriales qui lui sont affiliées ;
- Vu la convention du 24 décembre 2013 relative à la réalisation par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime, pour le compte du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, du traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage et de leur gestion, déposés par les collectivités territoriales qui lui sont affiliées ;
- Vu l'avenant du 9 décembre 2024 de la convention relative à la réalisation par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime du traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage et de leur gestion, signé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime ;
- Vu la délibération du Centre de Gestion des Deux-Sèvres en date du 9 décembre 2024 fixant la tarification applicable aux collectivités et établissements utilisateurs du service à compter du 1er janvier 2025 et approuvant la présente convention.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que :

- le Centre de gestion a confié, depuis 2014 au CDG 17 le traitement et la gestion des demandes d'allocations de chômage déposées par les collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion des Deux-Sèvres ;
- le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics affiliés, depuis le 1er janvier 2020, un conventionnement leur permettant de bénéficier des prestations de conseil, d'étude et de suivi des dossiers chômage ; les prestations sont refacturées aux utilisateurs du service par le CDG79.
- le Conseil d'Administration du CDG79, en sa session du 9 décembre dernier, a acté l'évolution tarifaire des prestations chômage ;
- le CDG79 s'engage à mettre à disposition des collectivités et établissements qui lui sont affiliés, dans le cadre de la présente convention, les prestations suivantes assurées par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime :
  - ✓ Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage ;
  - ✓ Etude des droits en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage ;
  - ✓ Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites ;
  - ✓ Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC ;
  - ✓ Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage ;
  - ✓ Conseil juridique sur les questions d'indemnisation chômage.

Le CDG 79 prend en charge le droit d'adhésion forfaitaire annuel permettant de disposer des prestations précitées.

La tarification établie par le CDG 79 pour les prestations d'étude et simulation du droit initial, de conseil, de gestion et de suivi desdits dossiers correspondent aux tarifs fixés dans le cadre du conventionnement entre le CDG79 et le CDG17 et sont précisés dans la convention d'adhésion. Ces derniers demeurent inchangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sauf pour le conseil juridique

Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage	150,00 € / dossier
Etude des droits en cas de reprise, en cas de réadmission ou mise à jour du dossier après simulation :	58,00 € / dossier
Etude des cumuls de l'allocation chômage / activités réduites	37,00 € / dossier
Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	20,00 € / dossier
Suivi mensuel	14,00 € (tarification mensuelle)
Conseil juridique	95 €/ heure

Madame le Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la commune utilise les prestations proposées. En revanche, il est impossible de solliciter le concours de ce service facultatif pour le traitement desdits dossiers, sans avoir conventionné au préalable. Il précise que la convention proposée est d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage, notamment au regard de la complexité desdits dossiers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► décide :

1°) d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres, et s'engage à rembourser au CDG79 les prestations d'étude et de simulation du droit initial à indemnisation chômage, de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traités dans le cadre du conventionnement entre le CDG des Deux-Sèvres et le CDG de la Charente-Maritime, et selon les tarifs indiqués dans la convention d'adhésion ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion,

► prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération aux budgets des exercices correspondants.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel BARRET

Conforme à l'original

Le Maire  
Sylvie BRUNET

Le Maire, Sylvie BRUNET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24 /21.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 15 mai 2025

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROUX Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

**Absents excusés**

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, CHAMPIGNE Nicolas,

BROUSSARD Raphaël a donné pouvoir à CHAMPIGNE Philippe

PICARD Christian a donné pouvoir à BARRET Jean-Michel

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

**Secrétaire de séance** : BARRET Jean-Michel

### Objet : Autorisation d'attribution de véhicules avec remisage à domicile

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

En vertu de l'article L. 2123-18-1-1 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante peut, par délibération annuelle, mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la collectivité lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Considérant que la mise à disposition d'un véhicule aux agents de la collectivité, lorsque l'exercice des fonctions le justifie, doit être encadrée par un arrêté sur la base d'une délibération annuelle du Conseil municipal,

Madame le Maire rappelle que la commune de Celles-sur-Belle dispose de 2 véhicules qui sont à disposition des agents exerçant le remisage du véhicule à leur domicile.

Il convient de distinguer les véhicules de service et les véhicules de fonction :

- Le véhicule de fonction peut être mis à disposition de manière permanente en raison des fonctions occupées.

L'utilisation est exclusive même en dehors des heures et des jours de service et des besoins de son activité. Cette mise à disposition d'un véhicule de fonction est un avantage en nature faisant l'objet d'une fiscalisation.

- Le véhicule de service est destiné aux seuls besoins de service et ne doit en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles (déplacements privés, week-ends, vacances), cette interdiction s'applique à tous les véhicules de service.

Les conducteurs ne conservent donc pas l'usage de leur véhicule au-delà du service, sauf à bénéficier d'une autorisation de remisage du véhicule à leur domicile.

Une autorisation de remisage à domicile constitue une autorisation d'effectuer les trajets

domicile/travail avec le véhicule de service.

Tous les agents pourront bénéficier ponctuellement d'autorisations de remisage à domicile lorsque leur fonction le justifiera.

L'agent utilisateur d'un véhicule doit disposer d'un permis de conduire valide et que tous cas de suspension ou de remise en cause de la validité du permis de conduire doivent être signalés.

Les affectations de véhicules ne sont pas nominatives sauf à bénéficier d'une autorisation de remisage à domicile permanente. Cette autorisation peut être permanente, c'est-à-dire délivrée à un agent pour une durée d'un an renouvelable sur décision expresse de l'autorité. Elle est révoquée à tout moment.

Pendant la durée du remisage à domicile, l'agent est personnellement responsable de tous vols et toutes dégradations, sauf à établir que le vol ou la tentative de vol a eu lieu avec effraction ou avec violences corporelles.

Enfin, l'utilisateur du véhicule est soumis aux règles de droit commun et il encourt les mêmes sanctions qu'un particulier conduisant son propre véhicule ; il devra notamment s'acquitter lui-même des amendes.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la circulaire n° 200509433 du 1<sup>er</sup> juin 2007 du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi relative aux avantages en nature et au régime social et fiscal ;

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

**Article 1 :**

Autorise l'utilisation et le remisage à domicile ponctuel des véhicules de service pour des agents spécifiquement déterminés, étant précisé que les autorisations seront formalisées par un écrit.

**Article 2 :**

Autorise Madame le Maire à signer les autorisations d'utilisation des véhicules ainsi que les autorisations de remisage à domicile.

**Article 3 :**

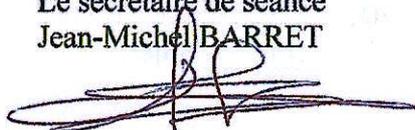
Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

**Article 4 :**

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel BARRET



Conforme à l'original



Le Maire  
Sylvie BRUNET

Le Maire, Sylvie BRUNET

